



Vers LAUNAY

Vers TERRETTE

Zones urbaines

- Ub** partie ancienne et centrale de la ville de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
- Uc** extensions de la ville ancienne, hameaux récemment densifiés et qui sont desservis par les réseaux
- Uce** réservé aux équipements, commerces et services
- Ux** accueil d'entreprises artisanales, commerciales ou industrielles (+ équipements publics)

Zones à urbaniser

- 1AU** zone naturelle non-équipée urbanisable dans l'avenir
- 1AUX** zone naturelle non-équipée urbanisable dans l'avenir sous forme artisanale, commerciale ou industrielle
- 2AU** zone à caractère naturel réservée pour le développement futur de la commune suite à une modification du PLU
- 2AUX** encore compris dans le site d'exploitation d'une carrière.
Destiné, dès la cessation de cette exploitation, à recevoir des équipements, ouvrages et installations permettant l'aménagement de cet espace pour les loisirs et pour leur ouverture au public
- 2AUX** réservé à l'extension de la zone d'activités

Zones agricoles

- A** Zones agricoles

Zones naturelles ou forestières

- N** Zones naturelles ou forestières
- Na** site de l'abbaye
- Nb** secteur réservé aux sports et aux loisirs en bordure de la Douve et au camping et au caravanning dans sa partie non-inondable
- Nc** pourront recevoir de nouvelles constructions à usage d'habitation, dans la limite de la capacité des réseaux et des voies existants
- Nd** terrains réservés pour la réalisation d'une platte-forme de stockage des déchets verts
- Ne** terrains réservés aux carrières
- Np** zones de marais, coteaux ou prairies qui bordent la Douve et la Saudre ainsi que la zone de protection du forage de la Gathe

Emplacements réservés

Au profit de la commune

- ER2 LE BOURG extension du Conservatoire de la Pomme (3400 m²)
- ER3 LE BOURG élargissement de voie et aménagement d'espace public (3300 m²)
- ER4 LE BOURG création de voie (300 ml x 8 m)
- ER5 LE BOURG élargissement de la rue du Vieux Presbytère (360 m²)
- ER6 LE BOURG réalisation d'ouvrage pour la récupération des eaux pluviales (8100 m²)
- ER12 SELSOIF aménagement de voie et d'espace public (1250+680 m²)
- ER13 SELSOIF aménagement d'espace public (250 m²)
- ER15 HAUTMESNIL aménagement de carrefour (150 m²)
- ER16 LE DEFANT aménagement de carrefour (150 m²)
- ER17 JARDIN BOISSY aménagement de carrefour (430 m²)
- ER17 LE BOURG déplacement de chemin pour extension de la zone d'activités (1680 m²)

Au profit du conseil général

- ER7 LA PERCEMALERIE création d'un accès du village vers la déviation (déviation lors de la suppression de l'accès sur la RD900) (230 ml x 12 m)
- ER8 LA PERCEMALERIE aménagement d'une contre-allée (lors de la suppression de l'accès sur la RD900) (1000 m²)
- ER9 LA PERCEMALERIE création d'un nouvel accès (lors de la suppression de l'accès sur la RD900) (600 m²)
- ER10 LE CARREFOUR DES MAIRIES aménagement du carrefour (900 m²)
- ER11 LE HAMEAU DES ROTTS aménagement du carrefour (1000 m²)
- ER14 LE VAL LAUNAY élargissement de la RD347 (1200 m²)

- Espaces boisés classés à conserver
- Plantations à créer

Jardin à conserver (Conservatoire de la Pomme)

Limite des plus hautes eaux connues (Janvier 95 - sauf indication contraire)

Périmètre de protection rapprochée du forage de la Gathe

Périmètre de protection éloignée du forage de la Gathe

Sièges d'exploitation pérennes et exploitations agricoles comprenant des installations classées pour la protection de l'environnement

Exploitations agricoles susceptibles de connaître une mutation à échéance du P.L.U.

NOTA : Les accès et voies à travers les espaces boisés classés ou plantation à réaliser sont autorisés. Les symboles sont figuratifs